SAC305 PATE À SOUDER SANS NETTOYAGE **4900P**

Fiche de Données de Sécurité

Section 1 : Identification

Identificateur du Produit et Autres Moyens d'Identification

Nom du Produit : SAC305 Pâte à Souder Sans Nettoyage

Autres moyens d'identification : SAC305 No Clean Solder Paste

N° de Pièces Connexes : 4900P-25G, 4900P-250G

Usage Recommandé et Restrictions d'Utilisation du Produit Chimique

Usage : Fil à souder sans plomb

Usage contre-indiqué : Ne pas utiliser des méthodes de soudure par brasage fort tels que température élevée torche à souder / soudure au chalumeau.

Données Relatives au Fabricant ou Fournisseur

Fabricant

MG Chemicals
1210 Corporate Drive
Burlington, Ontario L7L 5R6
CANADA

☎	+1-800-340-0772	☎	+1-905-331-1396
FAX	+1-800-340-0773	**FAX**	+1-905-331-2682
COURRIEL	info@mgchemicals.com	**COURRIEL**	support@mgchemicals.com
WEB	www.mgchemicals.com		

COURRIEL (Personne Compétente**):** fds@mgchemicals.com

Numéro de Téléphone en Cas d'Urgence

Pour les incidents avec des matériaux dangereux SEULEMENT (fuites, déversements, incendies, expositions ou accidents)
USA ou CANADA— Appeler Verisk 3E au ***+1-866-519-4752*** or ***+1-760-476-3962***
(Code d'accès : 335388)

Pour les urgences impliquant le transport de marchandises dangereuses; 24 h/24, 7 j/7
CANADA—Appeler CANUTEC à frais virer au ***+1-613-996-6666*** ou par cellulaire au ****666***

Section 2 : Identification des Dangers

Classification des Matériaux Chimiques Dangereux

Catégories SGH

Critère	Catégorie	Mention	Symbole
Irritation oculaire	2	Attention	Exclamation
Danger pour le Milieu Aquatique Chronique	1	Attention	Environnement

Éléments d'Étiquette

Mention	ATTENTION
Symboles	**Mention de Danger**
	H319 : Provoque une sévère irritation des yeux
	H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraine des effets néfastes à long terme
Prévention	**Conseils de Prudence**
P264	Se laver soigneusement les mains après manipulation.
P280	Porter des gants de protections et des équipements de protection des yeux.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.

Suite de section sur la page suivante

Intervention	Conseils de Prudence
P305 +P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si elles sont présentes et si elles s'enlèvent facilement. Continuer de rincer.
P337 +P313	Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical ou consulter un médecin.
P391	Recueillir le produit répandu.
Élimination	**Conseils de Prudence**
P501	Éliminer le contenu et récipient conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

Dangers Non Classifiés Ailleurs

Autres Critères	Mention de Danger / Conseils de Prudence	Mention	Symboles
Argyrie	L'exposition à long terme à la poudre ou aux composés d'argent peut entraîner une décoloration irréversible bleu-gris de la peau.	Sans objet	Sans objet

Section 3 : Composition/Information sur les Ingrédients

No. CAS	Nom Chimique	%(poids)
7440-31-5	étain (particule)	83.6–86.3%
65997-06-0	colophane hydrogénée	<8%
7440-22-4	argent (particule)	2.5-3.7%
112-59-4	2-(2-Hexyloxyéthoxy)éthanol	<2%
7440-50-8	cuivre (particule)	0.3-0.8%

Section 4 : Premiers Soins

Condition d'Exposition	*Code SGH: Conseils de Prudence*
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX	P305 + P351 + P338, P337 + P313
Symptômes Immédiat	*rougeur, irritation, douleur*
Intervention	Rincer avec précaution avec de l'eau pendant au moins 20 minutes. Enlever les lentilles de contact si elles sont présentes et si elles s'enlèvent facilement. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical ou consulter un médecin.
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU	P302 + P352
Symptômes Immédiat	*faible toxicité—irritation légère*
Intervention	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
EN CAS D'INHALATION	P304 + P340
Symptômes Immédiat	*faible toxicité—toux*
Intervention	Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
EN CAS D'INGESTION	P301 + P330, P331
Symptômes Immédiat	*faible toxicité—douleurs abdominales, nausée, vomissement, diarrhée*
Intervention	Rincer la bouche. Ne pas faire vomir.

Section 5 : Mesures à Prendre en Cas d'Incendie

Moyens d'extinctions

En cas d'incendie : Utiliser des agents extincteurs appropriés pour les matières environnantes.

En présence de métal à l'état liquide, ne PAS utiliser de l'eau sur le feu.

Suite de section sur la page suivante

Danger Spécifiques	Non inflammable ou combustible, mais brûle si impliqué dans un incendie. Dans un incendie, ce produit peut libérer des fumées irritantes et toxiques de flux. Toxique pour l'Environnement : Empêcher les eaux d'extinctions de pénétrer dans les égouts ou cours d'eau.
Produits de Combustion	Produit des oxydes de carbone (CO, CO_2), des oxydes d'étain (SnO_x), et des fumées métalliques d'argent.
Pompier	Porter un appareil respiratoire autonome et une tenue de feu complète.

Section 6 : Mesures à Prendre en Cas de Déversements Accidentel

Protection Individuelle	Voir l'équipement de protection individuelle dans la Section 8.
Précautions à Prendre pour l'Intervention	Éviter de respirer les fumées. Enlever ou tenir à l'écart toutes sources de températures extrêmes.
Précautions pour l'Environnement	Éviter le rejet dans l'environnement. Ne pas jeter dans des égouts.
Méthode de Confinement	Sans objet — pas aisément apte à l'écoulement
Méthode de Nettoyage	Collecter les déchets dans un récipient à déchets. Essuyer les résidus avec des serviettes essuie-tout et placer les serviettes sales dans le récipient à déchets. Laver la région du déversement avec de l'eau et du savon pour enlever les dernières traces de résidu.
Méthode d'Élimination	Éliminer le contenu selon les conseils dans la Section 13.

Section 7 : Manutention et Stockage

Prévention	Tenir hors de portée des enfants. Éviter de respirer les fumées ou poussières.
Manutention	Porter des gants de protections, des vêtements de protection, et des équipements de protection des yeux. Se laver soigneusement les mains après manipulation. Éviter le rejet dans l'environnement. Recueillir le produit répandu.
Stockage	Sans objet

Section 8 : Contrôle de l'Exposition/Protection Individuelle

Substances Ayant des Limites d'Expositions Professionnelle

Nom chimique	Pays/Provinces	Limite d'Exposition Admissible (PEL)	Limite d'Exposition à Court Terme (LECT)
étain	ACGIH U.S.A. OSHA PEL Canada AB Canada BC Canada ON Canada QC	2 mg/m^3 2 mg/m^3 2 mg/m^3 2 mg/m^3 2 mg/m^3 2 mg/m^3	Non établi Non établi Non établi Non établi Non établi Non établi
Argent *(poussières de métal, brouillard), (métal), (Ag et ses composés) (métal, poussière, fumées)*	ACGIH U.S.A. OSHA PEL Canada AB Canada BC Canada ON Canada QC	0.1 mg/m^3 0.01 mg/m^3 0.1 mg/m^3 0.01 mg/m^3 0.1 mg/m^3 0.1 mg/m^3	Non établi Non établi Non établi 0.03 mg/m^3 Non établi Non établi
cuivre *(poussières, brouillard)*	ACGIH U.S.A. OSHA PEL Canada AB Canada BC Canada ON Canada QC	1.0 mg/m^3 1.0 mg/m^3 1.0 mg/m^3 1.0 mg/m^3 1 mg/m^3 1 mg/m^3	Non établi Non établi Non établi Non établi Non établi Non établi

Note : Les ingrédients sont énumérés par ordre décroissant de poids (de plus au moins). Les limites d'exposition d'ACGIH[1], d'OSHA (Table Z-1), et des provinces canadiennes furent consultées. Les limites de la base de données des FDS des fournisseurs furent également consultées. Les limites d'exposition à court terme (LECT) sont généralement pour 15 min et limites à long terme d'exposition admissible (PEL) pour 8 h.

Suite de section sur la page suivante

Paramètres de Contrôles

Ventilation

Maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition en milieu de travail [LEMT].

Les températures de brasage tendre (<450 °C) sont généralement trop faibles pour générer des quantités importantes de vapeur métallique ; par contre, des poussières, des fumées d'oxyde de métal, ou des fumées de décomposition du flux peuvent se produire.

RECOMMANDATION : Pour des opérations de soudure fréquentes ou prolongées, utiliser un système de ventilation à la source pour éviter l'exposition aux produits de décomposition thermique. Par exemple, utiliser une hotte d'extraction de fumées, un bras d'aspiration de fumées, ou un système d'aspiration monté à la pointe.

Equipment de Protection Individuelle

Protection des yeux

Porter des lunettes de sécurité ou des lunettes monocoques de sécurité appropriées.

RECOMMANDATION : Veiller à ce que les lunettes ont des écrans latéraux de protection.

Protection de la Peau

Pour des contacts occasionnels, porter des gants de nitrile ou d'autres gants jetables résistant aux produits chimiques.

Si le contact avec le métal en fusion est probable, porter des gants résistants à la chaleur.

Protection Respiratoire

Si exposé aux fumées ou poussières au-dessus des limites d'expositions, utiliser un masque respiratoire respectant les normes locales, régionales et nationales.

Généralement, pour les urgences et les expositions supérieures à 0.5 mg/m^3, utiliser un appareil respiratoire à pression positive avec à alimentation d'air ou un appareil respiratoire autonome.

RECOMMANDATION : Consulter un détaillant ou fabricant pour vous assurer que la cartouche du masque faciale ou demi-masque est conforme aux normes NIOSH (É.-U.) pour ingrédient répertorié dans la Section 3. L'appareil devrait être ajusté pour l'employer par un expert.

Hygiène Préventives

Lavez vos mains soigneusement après l'usage du produit.

Section 9 : Propriétés Physiques et Chimiques

État Physique	Solide, pâte	**Limite Inférieure d'Inflammabilité**	Sans objet
Apparence	Gris argenté	**Limite Supérieure d'Inflammabilité**	Sans objet
Odeur	Légère	**Pression de Vapeur @20 °C**	Non disponible
Seuil d'Odeur	Non disponible	**Densité de Vapeur**	Non disponible
pH	Non disponible	**Densité Relative @25 °C**	Non disponible
Point de Fusion/ Point de Congélation	Non disponible	**Solubilité Dans l'Eau**	Faiblement soluble [b)]
Point initial d'Ébullition	≥260 °C [≥500 °F]	**Coefficient de Partage n-octanol/eau**	Non disponible
Point d'Éclair	≥140 °C [≥284 °F]	**Température d'Auto-inflammation**	≥305 °C [≥581 °F]
Taux d'Évaporation	Non disponible	**Température de Décomposition**	Non disponible
Inflammabilité	Non inflammable	**Viscosité @40 °C**	>20.5 mm^2/s

a) Valeur tirée de la littérature pour le constituent organique avec la plus basse valeur.
b) Les constituants de métal et le mélange de flux sont très faiblement soluble.

Section 10 : Stabilité et Réactivité

Réactivité	Non disponible
Stabilité chimique	Stable sous les conditions de température et de pression normale
Conditions à éviter	Températures supérieures à 450 °C [842 °F], tel que pour une torche à souder
Matériaux Incompatibles	Oxydants forts, acides forts
Polymérisation	Ne se produira pas
Produits de Décomposition	Ne se décompose pas sous des conditions normales. Pour les produits de décompositions thermiques, voir les produits de combustion dans la Section 5.

Section 11 : Données Toxicologiques

Sommaire des Symptômes par Voies d'Exposition

Yeux	Peut provoquer de la rougeur, irritation et douleur.
Peau	Faible toxicité : Peut provoquer une légère irritation de la peau.
Inhalation	Peut causer une toux. Une surexposition à la poussière ou aux fumées métalliques peut entraîner à une pneumoconiose (ou une stannose), l'anémie, ou des effets sur le système nerveux central et périphérique.
Ingestion	Faible toxicité— Peut provoquer des douleurs abdominales, nausées, vomissement, et de la diarrhée. (Voir aussi les symptômes chroniques.)
Chronique	L'exposition à long terme à la poudre ou aux composés d'argent peut entraîner une décoloration irréversible bleu-gris de la peau.

Suite de section sur la page suivante

Toxicité Aiguë (Concentrations et Doses Létales)

Nom Chimique	DL50 oral	DL50 dermique	CL50 inhalation
étain	>2 000 mg/kg Rat	>2 000 mg/kg Lapin	4.75 mg/m^3 Rat 4 h
colophane hydrogénée	>2 000 mg/kg Rat	>2 000 mg/kg Lapin	Non disponible
argent	>2 000 mg/kg Rat	>2 000 mg/kg Lapin	5.16 mg/m^3 Rat 4 h
2-(2-Hexyloxyéthoxy)éthanol	3 488 mg/kg Rat	2 216 mg/kg Lapin	Non disponible
cuivre	>5 000 mg/kg Souris	Non disponible	5.11 mg/m^3 Rat 4 h

Note : Les limites toxicologiques de la base de données d`ECHA furent consultées. Les données des FDS des fournisseurs furent aussi consultées.

Autre Effets Toxiques

Corrosion/irritation de la peau	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Lésions/irritation des yeux	Provoque une irritation des yeux sévère selon des essais sur les lapins. Contient des particules mécaniquement abrasives.
Sensibilisation respiratoire et de la peau (risque de réactions allergiques)	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancérogénicité (risque de cancer)	Aucun ingrédient n'est classifié ou répertorié comme carcinogène par le C.I.R.C, ACGIH, Cal Prop 65, ou NTP.
Mutagénicité (risque d'effet génétique héréditaire)	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction (risque de stérilité ou d'effet sur les fonctions reproductives)	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Tératogénicité (risque pour la malformation des fœtus)	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Suite de section sur la page suivante

Toxique pour certains organes cibles — exposition unique	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxique pour certains organes cibles — exposition répétées	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Danger d'aspiration	Sans objet. Ce produit ne contient pas d'ingrédient de catégorie 1 et est un solide.

Section 12 : Données Écologiques

Les classifications écologiques sont basées sur les critères du Code IMDG/SGH en conjonction avec les données d'écotoxicité de nos fournisseurs, de la base de données enregistrées de l'agence européenne pour les produits chimiques (http://echa.europa.eu), et d'autres sources fiables.

Contient des particules d'argent de taille inférieur à 1 mm mais supérieur à 100 nm (supérieur aux nanoparticules), qui libèrent des niveaux d'argent ionique qui sont très toxique pour l'environnement. Bien que l'argent massif soit insoluble dans l'eau, les poudres d'argent sont considérées comme suffisamment solubles pour donner lieu à un risque écologique par les régulateurs de l'UE. La classification qui suit tient compte de la toxicité aquatique chronique de catégorie 1 (M = 10 pour l'argent et M = 1 pour le cuivre) de l'UE.

Selon les données disponibles, ni l'étain, ni la colophane hydrogénée, ni l'2-(2-hexyloxyéthoxy)éthanol ne sont classé comme substances toxiques pour l'environnement selon les critères SGH.

Écotoxicité Aiguë

Catégorie 1

Très toxique pour les organismes aquatiques

Écotoxicité Chronique

Catégorie 1

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraine des effets néfastes à long terme

Éviter le rejet dans l'environnement. Recueillir le produit répandu.

Biodégradation

Difficilement biodégradable

Autres Effets

Non disponible

Section 13 : Données sur l'Élimination

Éliminer le contenu conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

Section 14 : Information Relatives au Transport

Voie Terrestre

Référer aux Règlements TMD (Règlementation Canadienne sur le Transport des Marchandises Dangereuses) et **É.-U. USA DOT 49 CFR** (Parties 100 à 185)**.**

Tailles moins de 450 kg **NON RÈGLEMENTÉ** sous le TMD par la disposition particulière 99	*À TITRE DE RÉFÉRENCE SEULEMENT* **Numéro UN** : UN3077 **Appellation Réglementaire** : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (particules d'argent <1 mm) **Classe :** 9 **Groupe d'Emballage :** III **Polluant Marin** : Oui
Tailles de 5 kg ou moins *4900P-25G, 4900P-250G* **NON RÈGLEMENTÉ** par 49 CFR par la disposition particulière 171.4 (c)(2)	

Dispositions Particulière 99 (2) : Le présent règlement, sauf la partie 1 (Entrée en vigueur, abrogation, interprétation, dispositions générales et cas spéciaux) et la partie 2 (Classification), ne s'applique pas à la manutention, à la présentation au transport ou au transport, à bord d'un véhicule routier ou d'un véhicule ferroviaire, de moins de 450 kg de UN3077, MATIÈRES DANGEREUSES DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A., ou de moins de 450 L de UN3082, MATIÈRES DANGEREUSES DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. Les marchandises dangereuses doivent être placées dans un ou plusieurs petits contenants qui sont conçus, construits, remplis, obturés, arrimés et entretenus de façon à empêcher, dans des conditions normales de transport, y compris la manutention, tout rejet des marchandises dangereuses qui pourrait présenter un danger pour la sécurité publique.

Suite de section sur la page suivante

Voie Aérienne

Référer aux Règlements sur le Transport des Marchandises Dangereuses de l'ICAO-IATA.	
Tailles de 5 kg ou moins *4900P-25G, 4900P-250G* **NON RÈGLEMENTÉ** Sur le bordereau d'expédition, écriver : "Non restreint, selon la disposition spéciale A197"	
Disposition Particulière A197 : Ces substances, lorsqu'ils sont transportés dans des emballages simples ou combinés contenant une quantité nette par emballage simple ou interne de moins de 5 L ou moins pour les liquides ou ayant une masse nette de 5 kg ou moins pour les matières solides, ne sont pas soumis aux autres dispositions du présent règlement prévues pour les emballages qui répondent aux dispositions générales 5.0.2.4.1, 5.0.2.6.1.1 et 5.0.2.8.	

Voie Maritime

Référer au Règlement IMDG.	
Tailles de 5 kg ou moins *4900P-25G, 4900P-250G* **NON RÈGLEMENTÉ** par 2.10.2.7	
2.10.2.7 : Les polluants marins emballés dans des emballages simples ou combinés contenant une quantité nette par emballage simple ou interne de 5 L ou moins pour les liquides ou ayant une masse nette par emballage simple ou interne de 5 kg ou moins pour les matières solides ne sont pas soumis à toute autre disposition du code présent pertinent aux polluants marins à condition que les emballages sont conformes aux dispositions générales des 4.1.1.1, 4.1.1.2 et 4.1.1.4 à 4.1.1.8. Dans le cas des polluants marins répondant également aux critères d'inclusion dans une autre classe de danger, toutes les dispositions du présent code relatives à des risques supplémentaires continuent d'appliquer.	

Note: **L'expéditeur qui manutentionne, demande le transport, ou transporte des marchandises dangereuses doit être correctement <u>formé et certifié</u>.**

Section 15 : Information sur la Réglementation

Canada

Liste Intérieure des Substances (LIS) / Liste Extérieure des Substances (LES)

Tous les ingrédients sont inscrits sur la LIS.

Loi sur les Produits Dangereux (L.R.C. (1985), ch. H-3)

La fiche de données et l'étiquetage sont conformes aux exigences de la loi sur les produits dangereux et du SIMDUT 2015.

USA

Autres Classifications

Codes® HMIS

SANTÉ :	* 1
INFLAMMABILITÉ :	0
RISQUE PHYSIQUE :	0
PROTECTION PERSONELLE :	

CODES 704 NFPA®

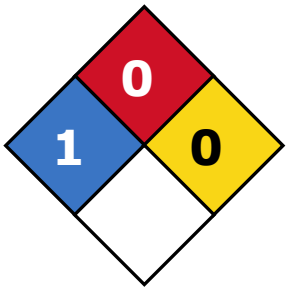

Légende pour le niveau de risque HMIS et NFPA :
0 (Minime ou non-existant) ; 1 (Léger) ; 2 (Modéré) ; 3 (Sérieux) ; 4 (Sévère)

CAA (Clean Air Act, USA)

Ce produit ne contient pas de substances d'appauvrissement d'ozone de classe 1.

Ce produit ne contient pas de substances d'appauvrissement d'ozone de classe 2.

Ce produit ne contient pas de substances qui sont répertoriées comme des polluants atmosphériques dangereux.

EPCRA (Emergency Planning and Community Right to Know Act, USA, 40 CFR 372.45)

Ce produit contient de l'argent (No. CAS 7440-22-4 ; quantité rapportable = 1 000 lb) et du cuivre (No. CAS 7440-50-8 ; quantité rapportable = 5 000 lb) qui sont assujetties aux exigences de déclaration de la section '313 Title III of the SARA of 1986 and 40 CFR part 372'.

Suite de section sur la page suivante

TSCA (Toxic Substances Control Act of 1976, USA)

Tous les ingrédients figurent sur l'inventaire de la TSCA.

California Proposition 65 (Ingrédients chimiques reconnus pour leurs effets cancérigènes ou toxicité reproductive, É.-U.)

Ce produit ne contient pas de substances connues comme étant répertoriées en Californie.

Europe

RoHS (Restriction of Hazardous Substances Directive)

Ce produit ne contient pas de plomb, de cadnium, de mercure, de chrome hexavalent, de polybromobiphényles (PBB), de polybromobiphényles (PBDE), de phtalate de bis-(2-éthylhexyle) (DEHP), de phtalate de benzyle et de butyle (BBP), de phtalate de dibutyle (DBP), ou de phtalate de diisobutyle (DIBP) et est conforme à la réglementation européenne RoHS.

WEEE (Waste Electrical and Electronic Equipment Directive)

Ce produit n'est pas une pièce électrique ou un équipement électronique, et donc n'est pas régi par cette règlementation.

Section 16 : Autres Informations

Préparé par le	Département des Affaires réglementaires
Date de Révision	06 mars 2020
Annule et Remplace	13 janvier 2020
Changement Effectué :	Changement des numéros de téléphones en cas d'urgence

Références

1) ACGIH *2017 TLVs and BEIs: Based on the documentation of the threshold limit values for chemical substances and physical agents & biological exposure indices*, American Conference of Governmental of Industrial Hygienist Cincinnati, OH (2017).

2) Toutes les données toxicologiques furent vérifiées contre le registre de données sur la toxicité RTECS (Registry of Toxic Effects of Chemical Substances®), MDL Information Systems, Inc.

Suite de section sur la page suivante

Abréviations

ACGIH	American Conference of Governmental Industrial Hygienists (USA)
C.I.R.C	Centre International de Recherche sur le Cancer (en anglais = *IARC)*
CL50	Concentration Létal 50% (en anglais = LC50)
CLmin	Concentration Létal Mininal *Publiée* (en anglais = *LCLo*)
COV	Composés Organiques Volatils (en anglais = VOC)
CTmin	Concentration Toxique Minimale *Publiée* (en anglais = *TCLo*)
CE50	Concentration effective médiane (en anglais = EC50)
FDS	Fiche de Données de Sécurité
DL50	Dose Létal 50% (en anglais = LD50)
MPT	Moyenne Pondérée sur le Temps (en anglais = TWA)
NTP	National Toxicology Program (en français = Programme de Toxicologie National)
LEMT	Limite d'exposition en milieu de travail (en anglais = OEL)
LECT	Limite d'Exposition à Court Terme (en anglais = STEL)
PEL	Limite d'Exposition Admissible
SGH	Système Général Harmonisé de Classification et d'Étiquetages des Produits Chimiques (en anglais = GHS)
NTP	National Toxicology Program

Questions Techniques Contacter nous avec toutes questions, suggestion d'amélioration, ou problèmes avec ce produit. Des notes d'application, instructions, et FAQ se trouve à www.mgchemicals.com.

Courriel : support@mgchemicals.com

Téléphone : +1-905-331-1396

Adresses *Fabrication & Support*
1210 Corporate Drive
Burlington, Ontario, Canada
L7L 5R6

Désistement Cette fiche de données de sécurité est offerte à titre d'information. M.G. Chemicals, Inc. croit que l'information qu'elle contient est correcte et basée sur des sources fiables, mais ne prétend pas être exhaustif ou sans erreur. C'est la responsabilité de l'usager de vérifier toute information semblant suspecte ou un doute peut exister. L'utilisateur final assume toute la responsabilité pour l'utilisation et la manutention du produit de façon conforme aux règlements locales, régionales, nationales, ou internationales qui s'applique.